

COMMUNE DE CHIVRES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2015

Etaient présents

Damien BOHN - BRENOT Thierry –CHAPUIS Jean-Marc –DOPPELMANN Catherine –MALUTA Denis –
REVERDIAU Martine - Olivier CHIRON -Michel CAHUET

Absent représenté : Stéphane DA SILVA (pouvoir à Catherine DOPPELMANN)

Absents excusés : Gérard MAHET – Julien GRANDPIERRE

Secrétaire de séance : Catherine DOPPELMANN

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance.

1 BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015 proposé par le Maire et qui s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes et dépenses : 219 851.24 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses : 190 474.00 €

TOTAL : 410 325.24 €

2 VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Le Conseil Municipal a décidé, lors de la dernière réunion, d'augmenter les taux des impôts locaux de 5 % pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat, à l'augmentation des charges notamment les frais occasionnés par la mise en place des rythmes scolaires et aux travaux de l'église et vote à l'unanimité, les taux des impôts locaux 2015 comme suit :

| | Taux votés en 2015 | Pour mémoire Taux 2014 | Pour information Taux moyen de la strate Communes équivalentes |
|--------------------------|--------------------|---------------------------|--|
| Taxe d'Habitation | 6.08 % | 5.79 % | 10.21 % |
| Taxe Foncière (Bâti) | 13.69 % | 13.04 % | 14.52 % |
| Taxe Foncière (Non Bâti) | 29.75 % | 28.33 % | 39.99 % |

3 TRAVAUX EGLISE

Les élus s'inquiètent du devenir de leur église.

Des travaux sont programmés pour un montant de 166 483.12 € TTC. De nombreuses subventions ont été sollicitées et les Chivrots vont également faire un effort. Malheureusement ce dossier de sauvegarde du patrimoine communal est en suspend pour non positionnement de l'Etat pour la somme de 27 747.19 € (subvention DETR). Le dossier est entièrement ficelé : devis (marché public), choix de l'architecte et des entreprises, emprunts.

Sans positionnement précis de l'Etat sur la subvention DETR à venir, le conseil municipal ne pourra entreprendre les travaux.

Les élus s'interrogent sur les suites à donner et sont très déterminés.

4 CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SEURRE POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS Nouvelles Activités Péri-éducatives NAP

Le conseil municipal approuve la convention établie entre la commune de Seurre et la commune de CHIVRES concernant le remboursement des frais des nouvelles activités péri-éducatives NAP pour les élèves de CHIVRES fréquentant les écoles de Seurre qui participent à ces activités pour l'année scolaire 2014/2015. Le Maire est autorisé à signer la convention avec la Mairie de Seurre.

5 FRAIS SCOLAIRES ECOLES DE SEURRE

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant de la contribution financière demandée par la commune de SEURRE qui est fixée à 644.98 € par élève pour l'année scolaire 2014/2015.